Cinquantième année. - N° 168 A 2 et 3 septembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 400

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

382 063 048 RCS Clermont-Ferrand.
LOVID.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 76225 EUR.
Adresse : Lieudit Châteaugay La Roche Blanche, 63670 Le Cendre.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Par acte sous seing privé du 1er août 2017 à LA ROCHE-BLANCHE enregistré à CLERMONT-FERRAND le 03/08/2017 Dossier 2017 38125, référence 2017 A 01250, la SAS CHESKAFAB au capital de 190 000 €, dont le siège est Lieudit Châteaugay 63670 LA ROCHE-BLANCHE RCS CLERMONT-FERRAND 479 135 295 et la SAS LOVID au capital de 76 225 €, dont le siège est Lieudit Châteaugay 63670 LA ROCHE-BLANCHE RCS CLERMONT-FERRAND 382 063 048 ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la SAS LOVID par la SAS CHESKAFAB à qui la SAS LOVID ferait apport de la totalité de son actif, évalué à 790 723,35€ à charge de prendre la totalité du passif évalué à 626 026,106 € soit un apport net de 164 697,25 €. L'opération prendra effet rétroactivement au début de l'exercice, soit le 1er janvier 2017, les opérations de la SAS LOVID depuis cette date, devant être considérées comme accomplies par la SAS CHESKAFAB. La SAS CHESKAFAB détenant à ce jour la totalité des actions de la SAS LOVID et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la SAS LOVID contre des actions de la SAS CHESKAFAB, ni à augmentation du capital de la SAS CHESKAFAB. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y a pas lieu, de ce fait, de déterminer un rapport d'échange. Le projet de fusion a fait l'objet pour la SAS CHESKAFAB et pour la SAS LOVID d'un dépôt le 29/08/2017 au Greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND..